



Contreter une ordonnance à payer

Par **Jessica35**, le **22/01/2020** à **20:52**

Bonjour,

J'ai fait une demande de coupure d'eau par mail(le 18/02/19) dans une maison que je détiens mais qui est non habitée.

La société m'a envoyé plusieurs courrier de relance, à l'adresse de cette maison, que je n'occupe pas.

Suite à un appel téléphonique, ils ont réussi à me faire joindre le courrier à mon adresse actuel, me demandant de payer la factures avec des indemnités qui se sont ajoutés.

Comment puis je contreter les pénalités de retard, sachant que je n'ai jamais habité cette Maison, qu'elle a juste été à une période en location.

Merci de votre attention et de votre reponse

Par **youris**, le **23/01/2020** à **10:34**

bonjour,

en souscrivant votre contrat de fourniture, vous devez indiquer l'adresse de facturation si celle-ci est différente de l'adresse objet du contrat.

si la seule adresse connue par le service des eaux était celle de la maison objet du contrat, il est normal que vous n'ayez reçu aucun courrier.

salutations